Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026111-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2026

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (26) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (7) : Mme ROBIN, Mme MOANAVOLA, M DELORME, M AYEL, conseillers délégués, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (5) Mme ROBIN a donné procuration à M MARSAULT.
Mme MOANAVOLA a donné procuration à M AMAD.
M DELORME a donné procuration à Mme BELLOIR.
M AYEL a donné procuration à M COLLET.
Mme BASLE a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme SAINT-HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.111 Révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I) « Vilaine Amont » – Projet – Avis

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.562-1 et suivants relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles d'une part, et son article R.562-7 relatif à la consultation obligatoire des Conseils Municipaux situés dans le périmètre du PPRI d'autre part ;
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 02 juillet 2024 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la « Vilaine Amont » sur le territoire de la commune ;
- **VU** le dossier du projet de PPRI révisé transmis par voie dématérialisée par Madame la préfète d'Ille-et-Vilaine le 08 octobre 2026 pour avis de la commune au titre des Personnes Publiques Associées (PPA), ainsi que les annexes jointes à la note de synthèse envoyée au Conseil Municipal ;
- **VU** la présentation faite en Commission Générale en date du 09 novembre 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDÉRANT** que le PPRI constitue une servitude d'utilité publique qui s'imposera au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et aux autorisations d'urbanisme futures ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer au titre de Personne Publique Associée (PPA) sur la cohérence du projet de révision du PPRI au regard de la réalité hydrologique locale et des enjeux de développement économique, social et urbain de la commune ;
- **CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour rendre un avis, sous peine d'avis réputé favorable.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026111-DE

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (6 voix contre : Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE) :

- **Emet un avis favorable sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I) « Vilaine Amont » ;**
- **Emet deux réserves et un éclaircissement de termes tels que précisés dans la présente délibération.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	26
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes Pour	25
Contre	6

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 18 novembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT-HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/11/26

Publié sur le site de la Ville le : 19/11/26

Par le service affaires générales